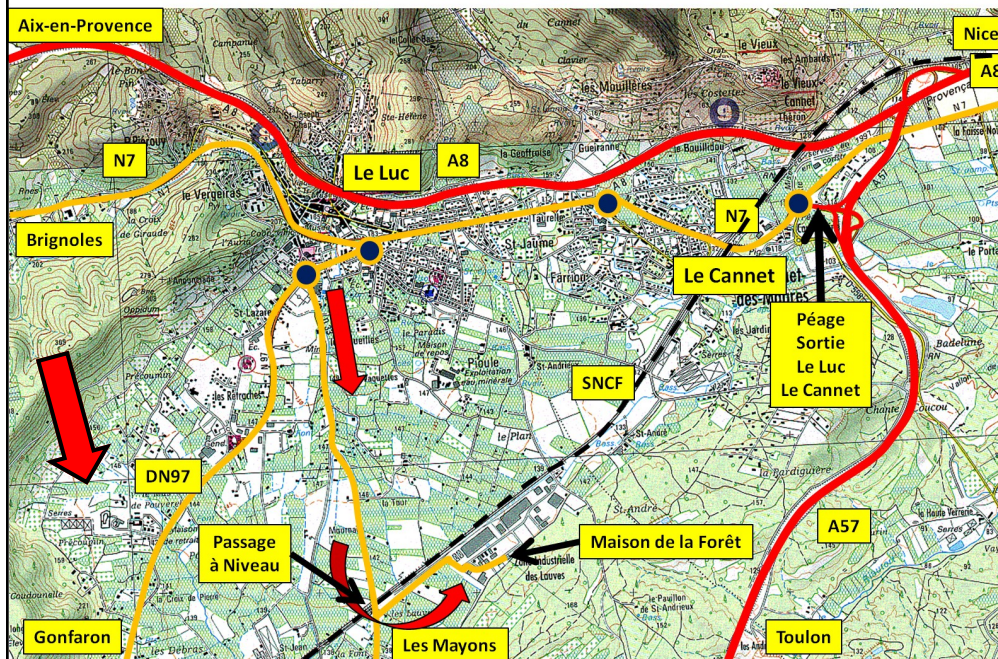


Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Maison de la forêt – ZAC des Lauves – 83340 Le Luc-en-Provence



Au Rond-point de l'Europe (intersection de la N7 et de la RD 97) prendre la direction de Toulon.
Au Rond-point du LIDL tournez à gauche en direction des Mayons.
Après la voie ferrée tournez toute suite à gauche dans la ZI (voir panneau SPFS en face).
Dans la zone, qui est en sens unique, prenez la première à gauche,
La maison de la Forêt avec ses pins se trouve sur votre droite après transport RAVASSO.



IMPORTANT : Inscription obligatoire! Attention: le nombre de places est limité ! Merci de renvoyer le bulletin d'inscription avant le 26 novembre impérativement.

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau de femmes et d'hommes compétents
au service des générations futures »



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



« les propriétaires forestiers parlent
aux propriétaires forestiers »

*Comment et à qui
bien vendre
une coupe de bois ?*

Une journée destinée aux adhérents

Vendredi 7 décembre 2018
de 9h00 à 17h00
au siège du Luc-en-Provence





Votre syndicat Fransylva 83 organise par territoire des journées de formation **gratuites** réservées aux adhérents

Cette première formation, animée par Frédéric-Georges Roux, aura pour thème:

« Comment et à qui bien vendre une coupe de bois »

Elle est principalement destinée aux adhérents du territoire « Cœur du Var »

Pour participer, renvoyez obligatoirement le bulletin d'inscription joint avant le 26 novembre prochain ! (nombre de places limité)



Programme du vendredi 7 décembre 2018

Accueil avec café à 08h45 au siège du Syndicat au Luc-en-Provence

Le matin de 09h00 à 12h30

La forêt varoise

Gestion durable : itinéraires sylvicoles, le prix de mon arbre

La filière Forêt-Bois, les débouchés

Les intervenants : du propriétaire au client final

Pause déjeuner (buffet sur place offert par le syndicat)

L'après-midi de 14h00 à 17h00

Rôles et devoirs du propriétaire forestier

Les documents de gestion durable, autorisations de coupe

Vendre une coupe de bois

Avant la coupe : Estimer, marquer la coupe

Sélectionner son acheteur, la charte de confiance Fibois Sud

Négociateur, le contrat standard Fransylva de vente de bois sur pied

Pendant la coupe : contrôler les travaux, les volumes...

Après la coupe : se faire payer, régler les litiges

Questions/réponses - Conclusion

